

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15	M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45	Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis	M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10	Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice	M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50	Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte	M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan	M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00	M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00	Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat de la CUB avec des structures de l'économie solidaire en matière de gestion des déchets - Conventions - Décisions - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N°2009/0807 en date du 27 novembre 2009, la Communauté urbaine a formalisé des conventionnements pluriannuels (2009-2011) avec 8 structures de l'économie solidaire, qui poursuivent, de par leur coeur d'activité ou de par leur implication éco citoyenne, les objectifs de tri et de valorisation des déchets fixés par la Communauté urbaine.

1- Rappel du cadre partenarial

Les structures partenaires de la CUB sont des structures associatives, situées dans le champ du secteur non marchand, et intervenant dans le cadre de l'action sociale communale. Elles bénéficiaient, jusqu'en juin 2008, d'un accès gratuit au centre de recyclage de Bordeaux Latule, et actuellement d'une exonération de paiement de redevance spéciale.

- Il s'agit de structures situées sur la CUB et ayant pour coeur de métier la collecte de déchets, tels que les encombrants (Régie de quartier de Bacalan).

- D'autres structures caritatives, associations reconnues d'utilité publique, ont pour objet la collecte de denrées alimentaires ou d'objets, ainsi que leur réemploi par le don à des personnes en situation d'exclusion ou la revente à tarif social (Bordeaux Services Solidarité, Secours Populaire Français, Banque Alimentaire, Restaurants du coeur...)

- Enfin, ces partenaires peuvent être des structures de l'insertion par l'activité économique agréées par l'Etat, et sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif, qui agissent dans différents secteurs d'activité afin de réinsérer des personnes (Arcins Environnement Services, Arcins Entreprise...).

Le conventionnement entre la Communauté urbaine et chaque structure, pour une durée de 3 ans (2009 à 2011 inclus) précise les obligations réciproques de la CUB et des structures. Il est prévu qu'une subvention soit versée annuellement à chaque structure remplissant les conditions d'éligibilité. Au-delà d'une compensation financière ponctuelle, l'objectif de l'aide apportée par la Communauté urbaine, est de contribuer de façon croissante aux actions menées par ces structures en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des

déchets : ces actions peuvent porter sur des initiatives de sensibilisation, de communication auprès des bénévoles ou des habitants, des achats de matériels (machines de pliage, de broyage, de compostage...) et toutes autres propositions d'actions innovantes.

En contrepartie des aides attribuées par la Communauté urbaine, les structures bénéficiaires seront donc amenées à développer un plan d'objectif de progrès de gestion des déchets collectés prévu à l'Article 5 du projet de convention et adapté à chaque structure. Une commission d'attribution des aides, présidée par l'élu en charge de l'économie sociale et solidaire, composée des services communautaires concernés (Direction Entreprises et Attractivité, Direction Collecte et traitement des déchets, Direction de la Fiscalité et Aides Publiques) et de la structure représentative de l'économie solidaire (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique), est chargée de suivre annuellement, les conventions de partenariat proposées avec chaque structure, d'évaluer et de contrôler l'utilisation des aides.

2- Partenariats pour l'année 2011

Suite à la commission d'attribution des aides qui s'est tenue le 5 juillet 2011, les demandes transmises pour cette année sont les suivantes :

- **Bordeaux Services Solidarité** est une association bordelaise, créée en 1993 comptant 300 adhérents et 20 salariés, qui permet aux personnes en grande difficulté sociale de se réinsérer par le travail. L'association gère le tri, le recyclage et la valorisation des déchets. Elle assure la pérennisation de l'action d'insertion, sur le territoire de la CUB, par la collecte effectuée chez les particuliers, en faveur des personnes en difficulté ayant de faibles ressources. En 2011, l'association a traité 80 tonnes de déchets déposés en déchetterie professionnelle soit 6,5 tonnes par mois (70 tonnes bois, 5 tonnes déchets divers et 5 tonnes de plastique) pour un coût annuel de 8 700 € en 2010. Depuis 2009, le volume trié et valorisé tend à diminuer vers 5 tonnes/mois. La structure a également engagé des actions de formation en faveur de son équipe, ainsi que des actions spécifiques telles que l'expérimentation de nouvelles techniques pour le traitement des déchets bois. Le soutien demandé à la CUB est de 15 000 € en 2011.

- **La Régie de Quartier Habiter Bacalan**, créée en 1997, mène des activités de production (entretien d'immeubles, de collecte d'encombrants, entretien d'espaces verts) et de médiation dans les quartiers Nord de Bordeaux (édition de journaux notamment). Elle est affiliée au Comité National de Liaison des Régies de Quartier, elle compte 20 adhérents et 48 salariés au 31 décembre 2010. En 2011, la Régie de quartier bénéficie d'un effectif de 64 salariés, soit 19 en CDI, 43 en CUI dont 16 répartis sur 2 Ateliers d'insertion Espaces verts et propreté et 4 en CDD. Elle doit traiter 546 tonnes de déchets par an (DIB et déchets verts). La Régie souhaite diversifier ses activités et faire porter ses efforts sur l'incitation des habitants au tri de leurs déchets et au compostage ; elle a développé pour cela un projet avec la ville de Bordeaux (opération de collecte des encombrants et de compostage, sur le quartier de Bacalan) : cette plateforme de compostage, en pied d'immeuble, permettra de toucher 1000 habitants des 365 logements concernés, puis une aire de 7000 habitants. Pour cela, la Régie s'équipe d'un broyeur, de 6 composteurs et de 3 bio collecteurs. Le soutien financier demandé à la CUB est de 30 000 € en 2011.

- **Arcins Entreprise** est une entreprise d'insertion agréée par la DIRECCTE Gironde, sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif. La structure a pour but de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté sociales et professionnelles en s'inscrivant dans une

démarche de développement durable à travers des activités d'entretien d'espaces verts. L'activité est basée sur le territoire de la CUB. Elle compte 13 salariés (7 encadrants et 6 employés en contrats d'insertion). En 2010 le volume de déchets apportés en déchetterie est de 128.22 Tonnes soit 54 % de plus, par rapport à 2009 (90 T de déchets verts). Cette augmentation du volume des déchets est due au développement de l'activité d'Arcins Entreprise (déchets verts uniquement). La structure a déjà engagé des actions exemplaires afin de diminuer le tonnage (achat d'un broyeur de végétaux et apport du broyat sur espaces plantés), sensibilisation des partenaires et du personnel, techniques d'intervention d'entretien adaptés : réduction des fréquences et augmentation des hauteurs de tonte, utilisation des broyats comme rétenteur d'humidité et limitateur de pousse d'adentices...). Elle sollicite une aide de la CUB de 3 000 € en 2011, dans le but de poursuivre et développer ces actions : communication renforcée auprès des partenaires, actions de sensibilisation du personnel, achats d'équipements (outils de tonte autoportés et autotractés de kit mulshing).

- **La Banque Alimentaire** est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, elle regroupe, en Gironde, 139 adhérents et 13 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage par la collecte de denrées alimentaires. A ce titre, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qui seront distribués aux personnes démunies. L'association bordelaise travaille en collaboration avec 140 associations caritatives dont 34 CCAS. Elle assure la formation des bénévoles des Associations, sur le respect des conditions d'hygiène, en liaison avec les services vétérinaires de la Préfecture de la Gironde, elle mène aussi des actions d'information communication (Atelier cuisine-mobile...). L'association met en place des actions pour améliorer son système de gestion des déchets au niveau des distributeurs, acquiert des outils pour un recyclage plus rigoureux et la valorisation des matières telles que carton et plastique (presse à balle). Elle développe des liens avec des sociétés animalières et éleveurs, ainsi qu'un projet d'exploitation agricole dans le Pays Médoc (action de réinsertion sur cette exploitation, et achat de composteur pour alimenter ces terres). Elle déploie également un projet ABC-E, en partenariat avec Agrisud, pour valoriser 80 tonnes/an sous forme de confitures, potages et smoothies.

Cependant, la Banque Alimentaire nous a alerté sur l'augmentation exponentielle des déchets alimentaires en provenance des grandes surfaces, (environ 4 575 Tonnes pour 2010) et envisage la mise en place d'un compacteur monobloc pour déchets alimentaires. L'acquisition de ce matériel permettrait de juguler l'augmentation des coûts relatifs à la destruction par incinération. La Banque Alimentaire sollicite la CUB, pour contribuer au financement de ces actions, à hauteur de 6 000 € en 2011.

- **Arcins Environnement Services**, créé en 1994 à Bègles, est agréée Atelier Chantier d'Insertion pour 26 postes, elle porte 3 chantiers d'insertion dont l'activité est l'entretien des Berges de Garonne, des milieux aquatiques et d'espaces verts et naturels. La structure compte 10 adhérents et 36 salariés. L'association depuis sa création, s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable. Elle concilie un objectif social (insertion) et une activité économique (entretien d'espaces verts et espaces naturels) et environnementale (protection de l'environnement, utilisation de méthodes douces). Pour mieux valoriser ses déchets verts, elle s'est dotée d'un broyeur de végétaux et peut ainsi recycler les copeaux produits par dispersion au pied des plantations. Deux nouvelles machines ont été acquises afin de développer la tonte « mulshing » (recyclage d'herbe coupée). Cette action permet de diminuer le volume de déchets, économiser l'eau et préserver les sols (le volume de déchets évacués en 2010 est de 13,22 tonnes par rapport à 19,26 tonnes en 2009). L'aide demandée à la CUB est de 1 000 € en 2011.

- **Le Secours Populaire Français** est une association reconnue d'utilité publique et agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle rassemble plus de 22 000 adhérents, 852 bénévoles et 13 salariés en Gironde (dont 5 sont des CUI / CAE) dans le but de venir en soutien des familles les plus fragilisées. Une grande partie du temps des bénévoles est consacré au tri de tonnes de produits reçus à titre de dons (vêtements, mobilier, denrées alimentaires...) dont 80 % sont recyclés et distribués. L'association met en place des actions d'information et de sensibilisation auprès de ses bénévoles et de ses bénéficiaires, pour avancer dans une démarche de tri, de valorisation et de réduction des déchets. Le volume de déchets apportés en déchetteries professionnelles est de 3 370 tonnes pour 2010. L'action envisagée pour 2011 est d'apporter un soin particulier au tri pour développer le recyclage d'une part importante des produits et limiter les dépôts en déchetteries. Le soutien financier demandé à la Communauté urbaine est de 3 000 € en 2011.

- **Les Restaurants du Coeur** sont une association loi 1901, agréée comme Atelier Chantier d'Insertion pour 29 personnes en insertion, gérant 2 chantiers d'insertion. La structure a déjà engagé plusieurs actions en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets annuelles (tri entre cartons, plastique, verre, ferraille...). Quant aux déchets alimentaires (fruits et légumes), ils sont récupérés par le Jardin du Coeur qui les valorisent en compost. En 2010, l'association a investi dans un broyeur de végétaux thermique, et dans des toilettes sèches permettant de réutiliser les broyats. Elle a aussi le projet d'acquérir un mobil-home pour accueillir les salariés en insertion lors des actions de sensibilisation-formation à l'agriculture biologique et au recyclage. En 2011, l'association envisage l'installation d'une serre supplémentaire pour développer la production bio et améliorer les conditions de travail pendant l'hiver. Le chantier d'insertion sera ouvert à la visite de scolaires, sur les thèmes de la connaissance de la solidarité, de la culture bio, et de la sensibilisation aux actions de recyclage. La CUB est sollicitée à hauteur de 3 300 € en 2011 pour participer à ces actions.

- **l'Association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC)** est une association créée en 1987 agréée, au titre d'association intermédiaire et d'association de service à la personne, par la DIRECCTE 33. Elle est affiliée à l'Union Nationale des Associations Intermédiaire. L'AIPAC est implantée sur la commune de Pessac et intervient auprès des particuliers, des associations, des entreprises, des collectivités, et organismes HLM. Son objectif est l'embauche de personnes en difficultés sociales et professionnelles, de faciliter leur insertion professionnelle par leur mise à disposition à titre onéreux auprès de personnes physiques ou morales. Les prestations proposées par l'AIPAC sont l'entretien courant de logements, d'espaces verts, la collecte des déchets verts et encombrants, la petite manutention et de l'entretien de locaux ou bureaux, ainsi que la sécurité de la sortie des écoles. Des actions d'accompagnement social, d'orientation professionnelle et technique ont été proposées pour répondre aux attentes des demandeurs d'emploi et aux demandes de la clientèle. L'association accueille en moyenne 150 demandes de personnes en difficulté dans le but de leur proposer des missions en contrat à durée déterminé. La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour participer à ces actions en 2011.

- **l'Association Intermédiaire REAGIR** est une association créée en 1986, agréée au titre d'Association pour le Service à la Personne par la DIRECCTE. Elle intervient sur les communes de Talence et Bègles. L'association est composée de 363 adhérents, elle emploie 211 salariés dont 7 bénévoles. REAGIR a pour mission l'insertion de personnes éloignées de l'emploi par la mise à disposition des personnes auprès de particuliers, de

collectivités locales, bailleurs sociaux, pour tout type de travaux mais principalement entretien de locaux et d'espaces verts. Ces missions d'entretien se sont développées ces dernières années et l'association mène des actions d'insertion et de sensibilisation des salariés au développement durable. Depuis 2010, les demandes d'évacuation de déchets sont en augmentation constante, aussi, afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs et à l'accompagnement des salariés en insertion, l'association doit se doter d'outil de suivi des missions de qualité, elle a engagé des actions de sensibilisation au développement durable des déchets ménagers, des actions autour des métiers des espaces verts, et de tri des déchets (bois, fer, cartons) et de lutte contre le gaspillage. L'association envisage de poursuivre la sensibilisation au tri et la lutte contre le gaspillage, avec pour objectif de réduire les déchets.

La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 10 000 € pour participer aux actions de l'association REAGIR en 2011.

- **BATI ACTION** est une association loi 1901, créée en 2004 et agréée en tant qu'atelier et chantier d'insertion, elle est composée de 10 adhérents et emploie 48 salariés. Elle intervient sur la commune de Pessac et le territoire du PLIE des Sources et a pour mission d'assurer la mise en œuvre d'activités d'utilité sociale favorisant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés. L'association a engagé des actions de ramassage et de tri sélectif. Elle envisage l'achat d'une machine de broyage pour le recyclage des déchets verts.

Afin de développer ses activités, la structure sollicite une aide de la Communauté Urbaine de 8 000 € en 2011.

- **Association Intermédiaire JALLES SOLIDARITES** a été créée en 1989, agréée Association Intermédiaire (SIAE) pour Services à la personne, par la DIRECCTE. Elle est composée de 12 adhérents et emploie 330 salariés dont 54 en ETP. Jalles Solidarité gère la mise à disposition de personnes éloignées de l'emploi auprès des particuliers, associations et collectivités, pour assurer diverses missions (action Electrikart, ménage, jardinage, atelier couture, repassage...). L'association met également en place des actions spécifiques concernant la gestion des déchets. Elle constate une augmentation constante du volume des déchets (30 %) liée à la croissance des activités travaux de jardin, aide au déménagement et au petit bricolage. Elle souhaite mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable, réaliser le projet Electrikart avec les PLIE et la Commune de St Médard en Jalles, qui consiste à l'embellissement des transformateurs sur les communes de Saint Médard en Jalles, le Haillan et le Taillan Médoc. Elle souhaite participer au projet « les jardins partagés » (culture des fruits et légumes bio et répartition aux bénévoles de la banque alimentaire de St Médard en Jalles). Elle a pour projet d'acquérir de nouvelles techniques respectueuses de l'environnement (désherbage thermique) pour la gestion des déchets, l'entretien des espaces verts et des encombrants, La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 10 000 € au titre de participation aux actions de l'association Jalles Solidarités.

L'association EMMAUS Aquitaine et l'association des Paralysés de France n'ont pas transmis de dossiers de demande d'aide à la CUB pour l'année 2011.

Pour la poursuite des partenariats et conventionnements 2012-2014, une réflexion est en cours afin de prendre en compte la collecte en porte à porte (pour l'instant un certain nombre de structures associatives sont exonérées de la redevance spéciale).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est

votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les bilans 2010 et les nouvelles demandes transmises par les structures de l'économie solidaire en 2011 sont conformes au cadre prévu par les conventionnements 2009-2011, formalisés suite à la délibération du Conseil de Communauté N°2009/0807 en date du 27 novembre 2009,

DECIDE

Article 1 :

l'attribution d'une subvention de 15 000 € à Bordeaux Services Solidarité,
l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la Régie de Quartier de Bacalan,
l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Arcins Entreprise,
l'attribution d'une subvention de 6 000 € à la Banque Alimentaire,
l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Arcins Environnement Services,
l'attribution d'une subvention de 3 000 € au Secours Populaire Français,
l'attribution d'une subvention de 3 300 € aux Restaurants du Cœur,
l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association Intermédiaire de Pessac,
l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Association REAGIR,
l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'Association BATI ACTION,
l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Association Jalles Solidarités.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions ci-annexées, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le règlement des subventions précitées sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. FRANCK MAURRAS

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2011